

CADRE DE REFERENCE SAISON 2020

CIRCUIT COUPES DE FRANCE

- BODYBOARD / DROP KNEE
- LONGBOARD / STAND UP
- BODYSURF

123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

INFORMATIONS GENERALES

SAISONNALITE

La Fédération a modifié la saisonnalité du circuit et du classement fédéral. La saison s'étale désormé du 15 Novembre 2019 – 14 Novembre 2020, afin de répondre aux solicitations des organes déconcentrés. La fin d'année est apparue comme très propice pour beaucoup de ligues.

- ***Nota : la licence reste sur l'année civile : 1er Janvier / 31 Décembre***

REPARTITION DES COMPETITIONS EN 2020

- Circuit Fédéral Départemental : Coupes et Championnats
- Circuit Fédéral Régional : Coupes et Championnats
- Circuit Fédéral National : Coupes de France.
- Epreuves agréées par la Fédération.

Cas particulier : La Coupe de France 100% ondines, les Championnats de France Open et Espoir et les Championnats de France Masters (SURF, BODYBOARD/BODYSURF, LONGBOARD/STAND UP), les INTERCLUBS, **et cette année les Coupes de France de Surf,** font l'objet d'un appel à candidature à part.

DISPOSITIF COUPES DE FRANCE

La Fédération maintient avec l'ensemble des organes déconcentrés et des clubs affiliés le dispositif d'appel à candidature et d'organisation du Circuit des épreuves de COUPES DE FRANCE.

PRINCIPE : La FFSurf donne délégation à un organisateur pour l'organisation d'une étape de Coupes de France dans l'une des disciplines. (les disciplines couplées sont indissociables). Possibilité de regrouper 2 épreuves.

ORGANISATION : **Une Ligue, un comité, un club doit faire acte de candidature** à l'organisation d'une épreuve selon le cahier des charges de la FFSurf ci-joint. (la Ligue/le Comité peut apporter le soutien logistique et matériel par souci de proximité).

FORMATS ET ORGANISATION

- Les formats ont été adaptés par rapport à l'année précédente. Voir ANNEXE : la composition de chaque épreuve, les catégories, et le regroupement de discipline.
- La fédération est en charge de la procédure d'inscriptions (Possibilité de paiement en ligne), de la composition des tableaux selon les formats prévus, le classement fédéral et les places réservées.

A NOTER

- Les organisateurs pourront s'appuyer sur les Commissions Sportives des disciplines : Calendrier (dates/lieux), Organisation.
- La FFS gèrera la communication des évènements avec les organisateurs.

PRESENTATION

Le Circuit des Coupes de France 2020 concerné par ce document rassemble les compétiteurs et les compétitrices de la FF Surf dans 5 disciplines* sur une dixaine d'étapes toutes idéalement positionnées entre le 15 Novembre 2019 et le 30 Septembre 2020.

Chaque Coupe de France est une compétition agréée par la FFSurf, et inscrite au Calendrier Fédéral National. Chaque étape se déroule sur 1 ou 2 jours en fonction des disciplines et des formats proposés. Une date de REPORT est à prévoir.

Pour être déclarée sous l'appelation « Coupe de France » (INTRANET), cette épreuve doit avoir été validée par la Fédération au sein du calendrier fédéral annuel.

Elle doit respecter le cahier des charges. Notamment : (voir ci-dessous)

- **Nombre, qualité et rémuneration des juges.**
- **Price money**
- **Dispositif de sécurité**
- **Formats**
- **Communication et gestion des partenaires.**

Elle doit, en outre, respecter le règlement sportif fédéral.

Nombre d'épreuves prévues en 2020 par discipline : 3.

- [CDF1] Bodyboard / Dropknee (BB/DK)
- [CDF2] Bodysurf (BS)
- [CDF3] Longboard / Stand Up Paddle (LGB/SUP).

DEMARCHES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

ELABORATION DU CALENDRIER FEDERAL

Chaque organisateur reçoit délégation pour l'organisation d'une étape du Circuit des Coupes de France dans une discipline. Si la La ligue est l'intermédiare, elle doit procéder à un appel à candidature auprès de ses clubs (ou comités) pour choisir l'organisateur. Parallèlement, l'organisateur candidat, suite à l'appel à candidature, devra rapidement proposer des dates d'épreuve à la FFSurf afin d'établir un calendrier cohérent.

REPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR

ASSURANCES

- Pour les organisateurs

Il est nécessaire de vérifier que son contrat d'assurance couvre bien la manifestation (Responsabilité Civile, Matériel, . . .). Dans le cas contraire, une extension de garantie d'assurance est nécessaire. L'extension de garantie est placée sous la responsabilité exclusive de l'organisateur de l'étape.

- Pour le Staff

Chaque membre du STAFF fédéral doit être **titulaire d'une licence**. Le département Vie Fédérale vérifiera que tous les juges et chefs juges proposés par les organisateurs (et validés par la FFSurf) soient en possession de la licence fédérale et sont identifiés dans le listings des juges fédéraux.

- Pour les participants

Pour les compétiteurs, la possession de la licence compétition (ou éducateur, ou dirigeant) est obligatoire. A défaut, ils ne pourront pas concourir.

COMMUNICATION

Un document récaputilant les informations nécessaires aux compétieurs pour l'incription doit être transmis à la FFSurf :

- Date, lieu, catégories
- Procédure d'inscription
- Formats
- Prize money
- Infos hébergement et pack repas
- Infos et contacts

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque surfeur se doit de respecter au maximum l'environnement. Il convient donc que chaque organisateur mette en place tous les moyens nécessaires afin que la nature soit préservée lors du déroulement des manifestations. Cela passe donc par :

- La mise en place de mesures d'hygiène collective (poubelles « tri-sélectif », nettoyage du site après passage, . . .),
- La mise en place de signalétique (espaces protégés, dunes, . . .).

SECURITE ET PREMIERS SECOURS

La structure organisatrice est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. La sécurité et la santé des compétiteurs sont sous la responsabilité de l'organisateur et sont sa première préoccupation. Ceci s'étend à tous les participants et autres personnes du public.
La structure co-organisatrice doit mettre en place un dispositif de sauvetage et de secours adapté à la configuration du site, aux difficultés et aux dangers du spot. Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.
Il est donc nécessaire de prévoir une équipe de Premiers Secours de 3 personnes par podium. Ces équipes doivent être capables d'intervenir à l'eau (jet ski, ou autre moyen d'intervention) comme sur la plage.

MODALITES D'ORGANISATION

AIDE FINANCIERE

*500 € par jour et par étape pour l'Organisateur, à utiliser pour assurer notamment la rétribution du STAFF TECHNIQUE (versement de la FFS sur présentation de facture).

AIDE FINANCIERE pour le comité ou la ligue accompagnatrice.

La fédération est la structure co-organisatrice, interlocutrice de l'organisateur concernant l'aide matériel, logistique et humain. .

Cependante si les Ligues qui le souhaitent, elles peuvent maintenir leur rôle d'intermédiaire sur :

- Le prêt du matériel specifique de compétition : déploiement du site et matériel de jugement.
- La mise à disposition de ressources humaines sur des postes techniques
- Une mise à disposition logistique.

Elle recevront 200€/jour et par étape de coupe de France organisée sur leur territoire, et versée à la suite de chaque étape.

DECLARATION DES COMPETITIONS

Elle sera faite par la FFSurf dès la validation du Calendrier National.

GESTION DES INSCRIPTIONS, DES TABLEAUX ET PAIEMENT EN LIGNE : Ces différentes étapes sont à la charge de la Fédération. La rétrocession des inscriptions se fera à l'issue de l'épreuve, auprès de l'organisateur, après contrôle de l'exécution du cahier des charges.

FORMATS & WILDCARDS – Voir ANNEXE1

PANEL DE JUGES

La validation du panel de base est obligatoire par la Commission Juge Nationale : 1 chef juge, 4 juges nationaux formés aux priorités. La ligue et/ou le club organisateur complète le panel avec 3 juges régionaux (ces derniers étant referencés sur la liste fournie par la commission juge nationale), pour un total de 7 juges. Plus un juge comptable/opérateur informatique. Le système de priorité est obligatoire sur les Coupes de France.

RETRIBUTIONS – Voir ANNEXE2

GESTION DES PARTENARIATS

La Fédération Française de Surf, maître d'œuvre et propriétaire des Coupes de France de Surf se réserve le droit de rechercher des partenaires sur l'ensemble des Coupes de France (y compris médias).

Ces partenaires généraux de la fédération devront obligatoirement être présents sur tout élément ou support de promotion et de communication à hauteur de 50% minimal de visibilité. La Fédération Française de Surf informera alors, le ou les co-organisateurs des domaines réservés de partenariats.

La Fédération peut en conséquence déléguer sous certaines conditions, la recherche de partenaires éventuels aux co-organisateurs :

- Ces partenariats ne pourront pas concurrencer les partenaires de la FFS dans leur domaine privilégié
- Ces partenariats ne pourront en aucun cas porter atteinte à l'image des Coupes de France.

Ces partenariats devront être en conséquence soumis à l'accord de la Fédération.

INSCRIPTIONS

Le versement des inscriptions est à destination de l'organisateur :

- 20 € pour un tableau -18ans
- 30 € pour un tableau Open ou pour deux tableaux (un Open et un -18ans).
- 50 € pour deux tableaux Open

IDENTIFICATION DES COMPETITEURS

Les lycras sont fournis par la Fédération. Ils pourront être fournis par les ligues quand elle sont accompagnatrices des épreuves. Mais ceux-ci devront faire apparaitre les logos des partenaires de la fédération. Lors des séries, les compétiteurs devront être identifiés facilement par le public ainsi que par les juges. Ils devront être dotés de lycras officiels (Rouge, Blanc, Jaune et Bleu). Les compétiteurs, sous peine de pénalité, doivent obligatoirement mettre et enlever leur lycra au Beach Marshall.

ANNULATION OU REPORT D'UNE ETAPE

Seule la FFSurf, en concertation avec le Directeur de compétition et les responsables de la ligue, est habilité à prendre la décision d'annuler une étape en raison des conditions climatiques défavorables.
En cas de conditions défavorables, la décision d'annulation peut être prise jusqu'à 36 heures avant le début de la compétition, et doit alors être immédiatement annoncée sur le site de la FFS. Un mail sera transmis aux compétiteurs par les organisateurs.

RESULTATS – Voir ANNEXE3,

La remise des prix et le Prize Money sont à la charge de l'organisateur.

CLASSEMENT FINAL ET DOTATION FFSURF – Voir ANNEXE4,

123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR – Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

ACTE DE CANDIDATURE
Pour l'organisation d'une étape de la COUPE DE FRANCE 2020

STRUCTURE CANDIDATE

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Responsable :

Portable :

Souhaite Faire acte de candidature à l'organisation d'une coupe de France de :

- ☐ **Bodyboard / DropKnee**
- ☐ **Longboard / Stand Up**
- ☐ **Bodysurf**

Date proposée :

Lieu proposé :

Co-organisation Ligue : Oui - Non

Organisation et partenaires prévus :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

.

Nom, Prénom et signature du responsable.

A adresser à la Fédération, à Alix CRANET DEFARGE : alix.cranet.deffarge@surfingfrance.com

VALIDITE DU CAHIER DES CHARGES

Ce cahier des charges s'adresse à tous les organisateurs ou co-organisateurs d'une étape du Circuit des Coupes de France de la saison 2020. En cas de non-respect de ce cahier des charges, l'étape organisée ne sera pas reconnue en tant que Coupe de France.

STRUCTURE ORGANISATRICE

Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Responsable :
Portable :

CONVENTION

ENTRE
La Fédération Française de SURF représentée par Sophie POLA (Vice-Présidente de la FFSurf et Responsable de la Vie Fédérale) et Michel PLATEAU (Directeur Technique National).

ET
La Structure Organisatrice représentée par

POUR
L' étape de Coupe de France se déroulant à :

Les parties s'engagent à respecter le présent Cahier des charges, ainsi que le Règlement Sportif de la saison.

Le / /
FFS

Le / /
Ligue

A remplir et à Signer en 2 exemplaires et à renvoyer à la FFSurf.

ANNEXE 1 – LES FORMATS

Pour l'ensemble des catégories et des disciplines, l'organisateur en concertation avec sa ligue bénéficie de 2 places réservées ou Wild Card.

[CDF1] Bodyboard / Dropknee (BB/DK)

BODYBOARD

24 Open et 12 Ondines :

- Open : 24 places
- Ondine : 12 places

36 Espoirs et 8 Ondines Espoir :

- Minime : 12 places
- Cadet : 12 places
- Junior : 12 places
- Ondine Espoir : 8

18 séries = 6h00
12 séries
6 séries
21 séries = 7h00
6 séries
6 séries
6 séries
3 séries

DROPKNEE

16 Open :

- Open : 16 places

7 séries = 2H20
7 séries
15h20 → 2 jours

[CDF2] Bodysurf (BS)

24 Open et 8 Ondine :

- Open : 24 places
- Ondine : 8 places

Espoir : 8 places

15 séries = 5 heures
12 séries
3 séries
3 séries = 1h00
3 séries
6h00 → 1 jour

[CDF3] Longboard / Stand Up Paddle (LGB/SUP)

LONGBOARD

16 Open et 12 Ondines :

- Open : 16 places
- Ondine : 12 places

13 séries = 4h20 heures
7 séries
6 séries

STAND UP PADDLE

16 Open et 8 Ondines :

- Open : 16 places
- Ondine : 8 places

10 séries = 3h20 heures
12 séries
3 séries
7h20 → 1 jours

Format à 4 au 1er tour pour favoriser la mise en place des priorités.

ANNEXE 2 – RETRIBUTIONS

La Fédération valide le panel de juges et le staff technique en concertation avce l'organisateur et la ligue support (1 chef juge / 4 juges nationaux. 7 juges au total) avec la présence obligatoire de juges régionaux.

Merci de suivre ce tableau pour la rétribution financière des différents acteurs :

FONCTION	RETRIBUTION	RETRIBUTION SUP.	PRISE EN CHARGE
JUGE	100€ pour 1 jour (8h)	10€ par heure sup.	ORGANISATEUR
CHEF JUGE	150€ pour 1 jour	/	ORGANISATEUR
JUGE COMPTABLE	150€ pour 1 jour	/	ORGANISATEUR
Attention : pour une journée OFF, la rétribution se verra divisée par 2			

La fonction de juge comprend une rotation selon le rooster avec un passage aux priorités à tour de rôle. Les juges ont moins de période de repos, ce qui est explique une retribution à 100€/jour.

ANNEXE 3 – PRIZE MONEY

[CDF1] Bodyboard / Dropknee (BB/DK)

BODYBOARD

OPEN	**800 € minimum**
ONDINE	Parité Hommes / Femmes

**PAS DE PRIZE MONEY POUR LES ESPOIRS – Favoriser les lots*

DROPKNEE

OPEN	**300 € minimum**

[CDF2] Bodysurf (BS)

OPEN	**600 € minimum**
ONDINE	Parité Hommes / Femmes

**PAS DE PRIZE MONEY POUR LES ESPOIRS – Favoriser les lots*

[CDF3] Longboard / Stand Up Paddle (LGB/SUP)

LONGBOARD

OPEN	**800 € minimum**
ONDINE	Parité Hommes / Femmes

STAND UP PADDLE

OPEN	**800 € minimum**
ONDINE	Parité Hommes / Femmes

Le montant du price money est donné à titre indicatif. Il peut être supérieur, mais ne saurait être inférieur pour conserver l'appelation ***COUPE DE FRANCE.***

ANNEXE 4 – CLASSEMENT FINAL ET DOTATIONS

CATEGORIES OPEN

NOUVEAU :

L'attribution des prix de fin de saison se fera en prenant en compte :

- les 2 sur 3 meilleurs résultats sur le circuit de 3 épreuves Coupes de France (coefficient 1) ou les 1 sur 2 meilleurs si seulement 2 coupes de France
- **PLUS**
- Le résultat des Championnats de France Open (Coefficient 1,5).

En cas d'égalité, les N-1 meilleurs résultats seront pris en comptes.

La dotation chez les juniors en Surf et Bodyboard se fera uniquement sur le classement Coupe de France (2/3 meilleurs)

CAS PARTICULIER : CATEGORIES ONDINE (une épreuve en plus avec le 100%)

L'attribution des prix de fin de saison se fera de la même manière en prenant en compte :

- les 3 sur 4 meilleurs résultats sur le circuit de 3 épreuves Coupes de France + 100% filles (coefficient 1) – ou 2 sur 3 meilleurs si seulement 2 coupes de France + 100% Filles.
- **PLUS**
- Le résultat des Championnats de France Open (Coefficient 1,5).

En cas d'égalité, c'est le résultat réalisé lors de la Coupe de France 100% Ondine qui sera prépondérant.

Dotations : *toutes à valoir sur l'achat d'un billet d'avion auprès du partenaire de la Fédération : Turquoise Voyage)*

Dotations classement général final BODYBOARD 2020:

1er BODYBOARD OPEN	1 000€ *à valoir sur un billet d'avion*
1ère BODYBOARD ONDINE	400€ "
1er BODYBOARD JUNIOR	300€ "

Dotations classement général final BODYSURF 2020 : *(à valoir sur un billet d'avion)*

1er BODYSURF OPEN	1 000€ *à valoir sur un billet d'avion*
1ère BODYSURF ONDINE OPEN	400€ "

Dotations classement général final LGB/SUP 2020: *(à valoir sur un billet d'avion)*

1er LONGBOARD OPEN	600€ *à valoir sur un billet d'avion*
1ère LONGBOARD ONDINE	300€ "
1er SUP OPEN	600€ "
1ère SUP ONDINE	300€ "